



**Décision n° 088/2023 en Conseil plénier**

Election du Président du Conseil départemental – 30 juin 2023

Le Président de séance vérifie que le quorum est atteint à l'aide de la liste de présence signée

09 membres titulaires sur 09 élus sont présents. Le quorum est donc atteint, les délibérations peuvent avoir lieu.

La majorité absolue pour être élu(e) au premier tour est de 5 voix.

Le Président de séance procède à l'appel à candidatures pour la fonction de président du conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Meurthe-et-Moselle, parmi les membres titulaires.

**Candidat** : M. Xavier COLIN

Le Président de séance fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires non-candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

Le Président de séance vérifie qu'il n'y pas d'incompatibilité de fonction des candidats conformément à l'article 74 du Règlement intérieur et des déclarations d'intérêt

**Scrutateurs** : Mme Florence PICCOLO-SCHULTZ et Mme Annabelle GROSDIDIER

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires. -

Il est procédé au premier tour de l'élection.

Candidats	Nombre de voix
Xavier COLIN	8
AUTRES/NULS : BLANC	1

**Résultats du premier tour** : 8 votes POUR – 1 vote BLANC

Le Président de séance déclare M. Xavier COLIN élu à la fonction de Président du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Meurthe-et-Moselle.

Président de séance : Christophe TORTUYAUX			
Transmis au CNO – service RDD le		Par	Secrétariat

Le vendredi 30 juin 2023,

Christophe TORTUYAUX  
Président de séance



Mme Florence PICCOLO-SCHULTZ  
Scrutateur



Mme Annabelle GROSDIDIER  
Scrutateur





Le Président procède à l'appel à candidatures pour la fonction de vice-président du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Meurthe-et-Moselle, parmi les membres titulaires.

**Candidat** : Mme Florence PICCOLO-SCHULTZ

Le Président de séance vérifie qu'il n'y pas d'incompatibilité de fonction des candidats conformément à l'article 74 du Règlement intérieur et des déclarations d'intérêt.

La majorité absolue pour être élu au premier tour est de 5 voix.

Le Président fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires non candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

**Scrutateurs** : Mme Emmanuelle PACI et M. Christophe TORTUYAUX

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires.

Il est procédé au premier tour de l'élection.

Candidats	Nombre de voix
Mme Florence PICCOLO-SCHULTZ	9
AUTRES/NULS	0

**Résultats du premier tour** : 9 votes POUR

Le Président déclare Mme Florence PICCOLO-SCHULTZ élue à la fonction de vice-président du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Meurthe-et-Moselle.

Rapporteur : M. Xavier COLIN			
Transmis au CNO – service RDD le		Par	

Le vendredi 30 juin 2023

Le président,  
Xavier COLIN

Mme Emmanuelle PACI  
Scrutateur

M. Christophe TORTUYAUX  
Scrutateur



Le Président procède à l'appel à candidatures pour la fonction de trésorier du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Meurthe-et-Moselle, parmi les membres titulaires.

**Candidat** : M. Olivier KONTZ

Le Président de séance vérifie qu'il n'y pas d'incompatibilité de fonction des candidats conformément à l'article 74 du Règlement intérieur et des déclarations d'intérêt.

La majorité absolue pour être élu au premier tour est de 5 voix.

Le Président fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires non-candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

**Scrutateurs** : Mme Hélène PECORELLI et Mme Florence PICCOLO-SCHULTZ

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires.

Il est procédé au premier tour de l'élection.

Candidats	Nombre de voix
Olivier KONTZ	9
AUTRES/NULS	0

**Résultats du premier tour** : 9 votes POUR

Le Président déclare M. Olivier KONTZ élu à la fonction de trésorier du conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Meurthe-et-Moselle.

Rapporteur : M. Xavier COLIN			
Transmis au CNO – service RDD le		Par	Secrétariat

Le vendredi 30 juin 2023

Le président  
Xavier COLIN

Mme Hélène PECORELLI  
Scrutateur

Mme Florence PICCOLO-SCHULTZ  
Scrutateur